COMMUNE DE NEUBOIS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 DECEMBRE 2022

Sous la Présidence de Mme UHLERICH Marie Odile, Maire

Etaient présents: Mmes, Mrs DIGEL Fabien, MARCOT Estelle, BLAS Jean-Luc, COLLIN Jean-Marc, MARTIN Joël, BENOIT Sandrine, MERTZ Anne, MOSSER Geoffroy, THIRION Romuald.

Absents excusés :

Mme BLUNTZER Sylvie qui donne procuration à Mme le Maire, M. KAETZEL Michel qui donne procuration à M. BLAS Jean-Luc, Mme GROSSIORD Evelyne qui donne procuration à M. THIRION Romuald, Mme ALISON Frédérique qui donne procuration à M. MOSSER Geoffroy, M. WIRTH Benoît.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 10/11/2022
- 2) Forêt : programme des travaux d'exploitation état de prévision des coupes
- 3) Travaux de voirie tranches optionnelles 2023-2024 Entrées du Village
- 4) Eglise : restauration de la bélière
- 5) Budget 2022 : décision modificative n° 3
- 6) Personnel communal : modification du coefficient horaire de l'agent technique
- 7) Club-House: modification des tarifs au 01/01/2023
- 8) Ecole : demande de subvention classe de découverte de la montagne
- 9) Columbarium demande de rétrocession d'une alvéole
- 10) Divers

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Madame Sandrine BENOIT en qualité de secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 10/11/2022

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal ne soulève aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2) Forêt: programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes M. VINCENT Jérôme, garde-forestier, présente le programme des travaux et de coupes pour 2023. La forêt communale a une bonne évolution naturelle, la régénération avec une concentration sur le chêne est privilégiée. Cette essence semble plus adaptée au changement climatique et notamment à la sècheresse, les conifères et les hêtres ayant un besoin plus important en eau. L'Office National des Forêts porte aussi son attention sur la préservation de l'écosystème. Le renouvellement des baux de chasse sera un enjeu important en 2024. Les problématiques de l'agrainage, des dégâts de sangliers et des cervidés seront des points importants dans l'écriture du cahier des charges.

Depuis 4 ans, seuls les bois dépérissant ont été abattus. Les coupes de bois frais prévues concernent 700 m3 de résineux et 34 m3 de feuillus.

Les conseillers déplorent que des lots de bois de chauffage ne puissent être dégagés pour des habitants de Neubois. M. VINCENT précise que les personnes intéressées pour faire un lot de bois de chauffage doivent s'adresser à lui. Par ailleurs, il propose d'organiser une sortie en forêt au printemps 2023.

Pour 2023, M. VINCENT a prévu des travaux d'abattage, de façonnage et de débardage dans les parcelles 2,4 ,5, 7 et 8 pour un montant de 23 220 € HT. Les prévisions de recettes se montent à 60 458 € brut.

Les travaux sylvicoles et d'infrastructure sont estimés à 1 900 € HT auxquels s'ajoutent l'assistance technique de l'ONF pour un montant de 2 496 € HT.

Mme le Maire remercie M. VINCENT pour son intervention détaillée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux d'exploitation pour l'année 2023. Adopté à l'unanimité

3) Travaux de voirie- tranches optionnelles 2023-2024 Entrées du Village Dans le cadre du programme de voirie approuvé par délibération du Conseil Municipal du 16.06.20 et suite à la concrétisation de la tranche ferme, Mme le Maire propose de réaliser les tranches optionnelles 1 et 2 sur les années 2023 et 2024.

Année 2023 - tranche optionnelle 1 - montant 75 145,35 € HT

Entrée côté Dieffenbach: création d'une chicane (après des essais de mise en sécurité), d'un trottoir d'une largeur de 1.40 m permettant de faire une liaison pédestre sécurisée entre la rue St-Materne et la salle polyvalente et d'un passage piétons qui sera équipé de dalles podotactiles. Ce trottoir sera accessible aux personnes à mobilité réduite entre la rue St-Materne et la RD 253.

Année 2024 - tranche optionnelle 2 - montant 60 207,35 € HT

Entrée côté Sélestat - réalisation d'un plateau surélevé incluant la rue des Hirondelles, la rue des Pins et le chemin de la Pinède pour une sécurisation de l'ensemble du carrefour.

Montant total de la dépense

135 352,70 € HT

Plan de financement

. DETR (dotation d'équipement des 40 600,00 €

territoires ruraux)

. Subvention CeA 49 000,00 €

. Emprunt 30 000,00 €

. Autofinancement 15 752,70 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et sur proposition de Mme le Maire décide :

- . de réaliser les tranches optionnelles 1 et 2 selon le calendrier proposé,
- . d'approuver le plan de financement présenté,
- . de solliciter une subvention au titre de la DETR pour l'aménagement et la sécurisation des entrées côté Dieffenbach et côté Sélestat,
- . de solliciter une subvention auprès de la CeA dans le cadre de l'enveloppe du Fonds Communal Alsace,

Adopté à l'unanimité

4) Eglise : restauration de la bélière

Mme le Maire donne la parole à M. COLLIN Jean-Marc qui explique que suite à la vérification annuelle des cloches réalisée par la Société VOEGELE, il s'avère que la cloche n° 1 nécessite une restauration au niveau de la bélière (anneau d'acier qui sert à suspendre le battant) et du battant.

Le devis établi par la Sté VOEGELE s'élève à 2 132,40 € TTC. Ces travaux sont nécessaires et urgents.

Le Conseil de Fabrique propose de participer au financement de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- . approuve les travaux de restauration pour un montant de 2 132.40 € TTC,
- . accepte la participation du Conseil de Fabrique pour un montant de 1 800 €,
- . autorise le Maire à signer le devis.

5) Budget 2022 : Décision modificative n ° 3

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Mme le Maire approuve la décision modificative n° 3

Section d'Investissement

Opération 88 Eglise

Dépenses compte 21318

Recettes compte 1328

Adopté à l'unanimité

+ 1 800 €

+1800€

6) Personnel : modification du coefficient horaire de l'agent technique

Après avoir fait le point avec l'adjoint technique à sa demande et après avoir défini ses heures d'intervention tant à l'école, à la maison des associations, au club-house et à la salle polyvalente, en commun accord avec elle et suite aux avis du Comité Technique des 8 et 22 novembre 2022, Mme le Maire propose de fixer la durée hebdomadaire de service à 13 h 00 par semaine (au lieu de 17 actuellement) à partir du 1^{eR} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. fixe la durée hebdomadaire de service de l'agent technique à 13 h 00 par semaine à partir du $1^{\rm er}$ janvier 2023.

Adopté à l'unanimité

7) Club-House: modification des tarifs au 01/01/2023

En raison de l'augmentation desfrais d'énergie, Mme le Maire propose de revoir les tarifs de location du Club-House qui se composent actuellement d'un tarif « hiver » et d'un tarif « été ».

M. THIRION Romuald suggère un tarif unique sur l'année, il partage son expérience des tarifs pratiqués à Triembach-au-Val et à Saint-Pierre-Bois.

Les conseillers débattent largement sur ce sujet et sur le coût de l'énergie pour les bâtiments communaux en général. Un état des coûts par bâtiment sera présenté lors de la prochaine Commission Finances.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Fixe les tarifs comme suit à partir du 1er janvier 2023 :
 - 1) Location aux habitants de Neubois et aux membres du Comité de la Boule Neuboisienne
 - 150 € (charges comprises) hormis forfait de ménage
 - Forfait ménage 2 heures : 40 €

2) Location aux membres extérieurs de la Boule Neuboisienne

- 170 € (charges comprises) hormis forfait de ménage
- Forfait ménage 2 heures : 40 €

Adopté par 11 voix pour, 2 voix contre : M. DIGEL Fabien préfèrerait garder un prix par saison avec une facturation des frais de chauffage en hiver. Mme BENOIT Sandrine estime que la hausse est trop importante par rapport au prix initial pratiqué par la Boule Neuboisienne. Une abstention : Mme MERTZ Anne.

8) Ecole : demande de subvention classe de découverte de la montagne

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention pour une classe de découverte de la montagne en Haute Savoie en juin 2023 pour 46 élèves répartis en deux classes et quatre niveaux (CE1 - CE2 - CM1 et CM2). Le coût par enfant est de 398 $\ensuremath{\in}$ et le reste à charge est estimé à 371 $\ensuremath{\in}$ par enfant, subvention de la coopérative scolaire d'un montant de 27 $\ensuremath{\in}$ et ventes diverses déduites.

Mme la Directrice sollicite une subvention de 20 € par enfant soit 920 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir, délibéré,

- octroie une subvention de 20 €/enfant, soit 920 €, somme globale pour 2023 et regrette de ne pouvoir soutenir les quatre autres classes,
- décide d'inscrire les crédits au budget primitif 2023,
- décide de ne pas financer de voyage scolaire de ce type en 2024.

Adopté à l'unanimité

9) Columbarium : demande de rétrocession d'une alvéole du columbarium

Mme Marie Bénédicte HOSTETTER a demandé par courrier du 06.12.2022 de rétrocéder l'alvéole dont elle a la concession depuis le 23.06.2015 et jusqu'au 23.06.2030 pour cause de déménagement et fait part de son intention d'emmener l'urne cinéraire.

Mme le Maire propose compte-tenu de l'éloignement du nouveau domicile de Mme HOSTETTER:

- . de recalculer les frais de concession (1.080 \in pour 15 ans) au prorata du temps d'occupation soit 8 ans et de rembourser la différence, toute année démarrée étant comptée pour une année entière,
- . de facturer à l'intéressée les frais de fourniture et pose d'une nouvelle plaque pour un montant de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable à la proposition de recalcul,
- décide que toute année entamée est due,
- décide de facturer les frais de remise en état de la plaque pour un montant de 150 €. Adopté à l'unanimité

10) Divers

Aire de jeux « Magic Dôme »

La structure « Magic Dôme » de l'aire de jeux est fonctionnelle depuis peu. Chaleureux remerciements à Jean-Marc COLLIN qui a géré la mise en place jusqu'à la pose du mulch. Remerciements aussi à Fabien, Jean-Luc, Michel, Geoffroy, Fabrice et Ethan qui ont réalisés les finitions

Création d'un Comité des Fêtes

Après deux réunions avec les associations locales et un article dans le dernier bulletin d'information, un Comité des Fêtes baptisé « KRITT'EVENEMENTS » a été créé courant octobre. Sept associations ont accepté d'y participer, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, le Cabaret-Théâtre du Miroir, la Chorale Ste-Cécile, Petits & Grands, la section locale de l'Association Générale des Familles, le Conseil de Fabrique et la Boule Neuboisienne. Mme Estelle MARCOT a accepté la présidence.

Concert de Noël du 4 décembre

Malgré un temps très maussade, les bénévoles de « Kritt'Evènements » sont satisfaits de cette première animation. Ils travaillent d'ores et déjà sur des projets pour 2023 (Inauguration de l'Orgue le 14 mai 2023 et Concert de Noël le 1er dimanche de mois de décembre).

Mme le Maire clôt la séance à 22 h 30 et souhaite de belles fêtes de Noël à toutes et à tous.

Neubois le 19/12/2022 Mme le Maire

Marie Odile UHLERICH

La secrétaire de séance Sandrine BENOIT